Le préfet du Nord décide d'expulser vers l'Algérie une ancienne djihadiste malgré l'avis défavorable de la commission d'expulsion du tribunal de Lille (MàJ : la justice suspend l'expulsion, son avocate Marie Dosé s'en réjouit)

27/10/2023 à 18h01



27/10/2023

La justice administrative a suspendu vendredi 27 octobre un arrêté d'expulsion vers l'Algérie du préfet du Nord à l'encontre d'une Roubaisienne partie mineure avec sa famille en Syrie, considérant qu'il n'était «*pas avéré*» qu'elle représente «*une menace grave pour l'ordre public*». (…)

«*C'est un immense soulagement*», a réagi maître Marie Dosé, l'avocate de la jeune femme (…)

[Le Figaro]

10/10/23

Selon les informations d'Europe 1, l'expulsion de la jeune femme, rapatriée de Syrie en janvier dernier, a été décidée par Georges François Leclerc ce mardi 10 octobre. Le préfet des Hauts-de-France passe outre la décision de la commission lilloise, qui avait rendu fin septembre un avis défavorable à cette expulsion.

[Europe 1]

27/09/23



13/09/23

Un portrait d'une jeunesse malmenée qui ne fait pas dévier le préfet nordiste de sa conviction. *"Etre victime d'une enfance aliénante n'empêche pas de représenter par la suite un danger*

grave pour la société française”, balaye Georges-François Leclerc d’un revers de main. Voilà pourquoi il a paraphé le bulletin de notification d’expulsion envoyé à Sana le 21 août dernier, convoquant de fait cette commission.

Le préfet expose son dilemme : *“c’est l’expulsion ou la régularisation”.* Il rappelle que la jeune femme est étrangère, ne possède pas de papiers d’identité français et *“qu’elle ne remplit pas les conditions”* pour être naturalisée. Ce qui est faux, comme l’explique la législation française.

> *Un comportement élusif qui n’est pas sans rappeler une stratégie de dissimulation.Georges-François Leclerc, préfet du Nord*

Pendant une quinzaine de minutes, le haut fonctionnaire, combatif, dévoile son court argumentaire pour justifier son expulsion. Il revient d’abord sur l’ancrage familial. *“23 membres de sa famille roubaisienne sont partis en Syrie”,* note t-il. Puis dénonce un comportement *“élusif”* de la jeune Nordiste lors de certains interrogatoires, *“qui n’est pas sans rappeler une stratégie de dissimulation”*. Une référence ici à la taqiya (technique de dissimulation visant à tromper l’ennemi en camouflant sa foi NDLR).

> *Moi, les décapitations, ça ne me fait pas rire.Georges-François Leclerc, préfet du Nord*

“Même si elle semble avoir pris ses distances en apparence – il insiste sur les termes “en apparence” – *un certain nombre de ses déclarations et actes montrent une ambiguïté.”* Il cite un court extrait d’un échange avec les services de renseignement de la DGSI, après son rapatriement en France. *“Elle a déclaré que les chiites sont des malades,* avance t-il, rappelant que pour Daech et les sunnites, ces derniers représentent une figure d’ennemi. *Ce type de déclaration n’est pas neutre et montre qu’il y a des*

aptitudes.” Avant d’évoquer les *“rires”* de la jeune femme au sujet des décapitations. *“Moi, ça ne fait pas rire.”*

France 3

8/09/23

Sana est le prénom qu’elle s’est choisi, faute de pouvoir changer de nom de famille pour le moment. En attendant, elle souhaite conserver son anonymat. Sana, donc, ne veut plus rien avoir à faire ni avec sa famille ni avec son passé, mais régulièrement, l’une comme l’autre la rattrapent. Alors qu’elle tente de se reconstruire après près d’une décennie vécue à l’ombre du djihad, elle est aujourd’hui menacée d’expulsion – pour *« menace à l’ordre public »*selon la préfecture– vers l’Algérie, un pays qu’elle ne connaît pas et où elle n’a jamais mis les pieds.

(…)

Sana, que *Le Monde* a rencontrée, est née dans le nord de la France. Elle a aujourd’hui 24 ans. Selon son récit, à 13 ans, sa mère, radicalisée et violente, l’a voilée de force et retirée de l’école. Elle a aussi refusé de remplir sa demande de nationalité française. Quand elle a eu 15 ans, sa mère l’a emmenée avec ses trois frères – dont le plus jeune avait 3 ans à l’époque – et sa sœur en Syrie, sans lui demander son avis. Une fois sur place, Sana a été mariée de force à un combattant belge de l’organisation Etat islamique (EI). Elle a eu de lui deux enfants, deux petites filles qui ont aujourd’hui 5 et 7 ans.

(…)

En revanche, le courrier détaille longuement les motifs de son expulsion. Elle aurait *« accompagné »* ses parents en Syrie

– alors qu'elle y a été emmenée mineure et, selon elle, contre son gré. D'ailleurs, elle s'est constituée partie civile contre sa mère dans l'instruction en cours la visant. Elle aurait *« épousé »* un combattant – alors qu'elle a subi un mariage forcé. Tout ce qui peut être porté à son crédit est décrit comme de la *« taqiya »*, une dissimulation en vue de tromper l'ennemi.

En bref, Sana représenterait *« une menace »*, ce qui n'est l'avis ni de la DGSI ni du Parquet national antiterroriste, au vu de leur traitement de son dossier judiciaire. Le ministère de l'intérieur, qui se tient informé du suivi des femmes rapatriées, sait parfaitement que Sana n'est pas dangereuse. Sollicité par *Le Monde*, le préfet du Nord n'a pas souhaité communiquer sur une procédure en cours.

(…)

A l'occasion de la comparution de Sana devant la commission d'expulsion au tribunal judiciaire de Lille, le 13 septembre, Me Dosé produira le texte d'un comité de soutien qui compte Catherine Deneuve, Edgar Morin, Henri Leclerc, Anne Sinclair, Leïla Slimani, Jacques Toubon, etc., tous opposés à son expulsion. Une procédure *« indigne d'un pays comme le* [leur]*, et* [qui] *viole toutes les valeurs qui* [les] *unissent »*, écrivent ces personnalités dans leur texte de soutien, où elles expriment aussi leur inquiétude pour l'avenir des deux enfants.

(…)

www.lemonde.fr